

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3223

30 décembre 2011

# **SOMMAIRE**

Acertis154659	Koch Chemical Technology GP S.à r.l 154660
Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l 154661	Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l 154701
Alpha FI S.A., SPF154701	Kravitz & Ashe Investments S.A154704
Amami Holding S.A154661	Laira Business S.A154676
Artemis Hermes S.à r.l	La Rose Blanche Immobilière S.A 154703
Aviation Capital International S.à r.l 154661	Latimo S.A
<b>CA.P.EQ. Partners II S.à r.l 154704</b>	Lexfin S.A154704
Caposenn S.A154673	Limone S.A154698
Eurolux Tours S.à r.l	Ludovica S.A., SPF154666
Excell Life International S.A154667	Lutronic International S.A154665
Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à	Mediacom Lux Falter KG154671
r.l154679	Milano Holdings S.à r.l154683
FS Invest II S.àr.l154666	Millenium Financing S.A154679
Garage Bob Mayer S.à r.l154682	<b>PAA</b> Luxembourg154695
Glasberus S.A154667	Pagasol Sàrl154677
Glasberus S.A154682	PB Investments S.A
Global Outsourcing S.A154682	Plains Midstream Luxembourg154674
Greensoft S.A154679	PP Holding S.A
Grizzly Capital s.àr.l154682	Royal Net Company S.A154671
Hansa Private Equity Partners S.à r.l 154697	Sara Lee Holdings Luxembourg S.à r.l 154672
HaPP S.à r.l	Satellite Uno
HHL New Shipco GP Holdco I154671	Satellite Uno S.à r.l154658
Hopen S.A154700	SDG Investments S.à r.l154677
Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l154698	Sesostris Invest S.à r.l154698
IFG Sàrl (Immobilière, Finances et Ges-	Socaem S.A154673
tion)154700	Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l.
IFG Sàrl (Immobilière, Finances et Ges-	154702
tion)	Steinmetz Diamond Group (Luxembourg)
IFG Sàrl (Immobilière, Finances et Ges-	S.à r.l154673
tion)	Sun Properties S.à r.l
ITW Delta Sàrl	Talla S.à r.l
Juharfa Finance S.A	Tenencia Properties S.à r.l154678
Kaktus Film Holding S.A	Tialma S.A154678
Kaktus Film Holding S.A	Tibergest S.A
Kaynes Capital S.à r.l154697	



# Satellite Uno, Société à responsabilité limitée, (anc. Satellite Uno S.à r.l.).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités. R.C.S. Luxembourg B 156.261.

L'an deux mille onze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

#### A comparu:

La société anonyme "VISYLIA INVESTMENTS", avec siège social situé à L-8308 Capellen, 75, parc d'activités, inscrite au registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 136902,

Ici représentée par la société SEREN Sàrl, 75, Parc d'Activités, Capellen, gérant uique, représenté par monsieur Benoît De Bien demeurant à la même adresse

La comparante, tel que représentée, nous a déclaré:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée «SATELLITE UNO Sàrl», dont le siège social est L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée le 13 octobre 2010 suivant acte reçu par le notaire Maitre Martine SCHAEFFER de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2605 du 29 novembre 2010,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 156261,

Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 euros) divisé en 1.250 parts sociales de dix euros (10 euros) chacune.

Que la comparante représentant l'intégralité du capital social, décide de prendre les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé décide de modifier la raison sociale de la Société pour lui donner la dénomination de «SATELLITE UNO».

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé décide de modifier l'article 1 <sup>er</sup> alinéa deuxième des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« Art. 1 er alinéa deuxième. La Société prend la dénomination «SATELLITE UNO», société à responsabilité limitée.»

#### Troisième résolution

L'associé décide de transférer le siège de la Société du L-1219, 23, Rue Beaumont au L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, avec effet immédiat.

#### Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 alinéa premier des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« Art. 2 alinéa premier. Le siège de la Société est établi dans la commune de Mamer/Capellen.»

#### Cinquième résolution

L'associé décide de révoquer le mandat du gérant unique actuel, Madame Gabriele SCHNEIDER, et de nommer la société SEREN Sàrl, ayant son siège social au 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-110588, représentée par Monsieur Benoit De BIEN, en tant que gérant unique pour une durée indéterminée.

# Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le mandat du commissaire, Monsieur Michel SCHAEFFER sans le remplacer.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900 Euros.

DONT ACTE, passé à Capellen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 octobre 2011 - WIL/2011/790 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Wiltz, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011162896/54.

(110188037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

#### Juharfa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.894.

En date du 25 août 2011, les actionnaires de la Société ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.

Les actionnaires constatent que Monsieur José Correia, Monsieur Ronald Chamielec, Madame Géraldine Schmit, administrateurs de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 er septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160948/14.

(110187855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### PP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.622.

Extrait de la résolution de l'Actionnaire Unique du 21 novembre 2011.

L'Actionnaire Unique décide de transformer la classe du mandat de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) de la classe A à la classe B, à compter du 21 novembre 2011, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011161075/14.

(110187742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Acertis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 141.230.

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thibaut Charles de la Brousse, réviseur d'entreprises, demeurant au 89, avenue Lambeau, B-1200 Bruxelles, Belgique,

ici représenté par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Le comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «ACERTIS», ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 141230 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2274 en date du 17 septembre 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la société ( la «Société»).
- II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.
- III. Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5 (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14771. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161475/40.

(110188019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

# Koch Chemical Technology GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.320.

#### **EXTRAIT**

1/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2011 que la personne suivante a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Robert J. Gibson, né le 30 mai 1974 à Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37 <sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

II/ Il résulte des résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 au San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange,
- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

III/ Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance à la même date que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant délégué de la Société:

- Monsieur Manuel Martinez, prénommé.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Matthew Flamini, né le 26 octobre 1964 à Woodbury, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37 <sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;
- Madame Jeanne Renée Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37 <sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;
  - Monsieur Horacio J. Somoya, prénommé, gérant;
  - Monsieur Manuel Martinez, prénommé, gérant et gérant délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011161723/37.

(110187975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.



#### Aviation Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 147.033.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Wilhelmus Johannes Cornelis Marinus Maria BRAAT, demeurant Hagedisberg à NL-4708 HM Roosendaal, a cédé en date du 15 novembre 2011 la totalité des 4.166 parts sociales qu'il détenait dans la Société, comme suit:

- 2.083 parts sociales ont été transférées à Monsieur Johannes Henricus Maria VAN DEN HEUVEL, demeurant Punter 15 à NL-2991 DH Barendrecht, lui-même déjà Associé de la Société, de sorte qu'il détient désormais 6.251 parts sociales de la Société;
- 2.083 parts sociales ont été transférées à Monsieur Roger Pieter LEEFLANG, demeurant Saxen-Weimerlaan 6A-1 à NL-1075 CA Amsterdam, lui-même déjà Associé de la Société, de sorte qu'il détient désormais 6.249 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011160751/20.

(110187890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Amami Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.937.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Novembre 2011 que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée accepte la démission de Madame Annalisa CIAMPOLI de sa fonction d'administrateur.

2. L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur et président Madame Laurence BARDELLI, employée privé, née à Villerupt le 08 Décembre 1962 et demeurant professionnellement à Luxembourg 40, avenue de la Faïencerie L-1510. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur David RAVIZZA, cadre, né à Mont Saint Martin (France) le 21 Décembre 1965 et domicilié à Saulnes 42 rue Mantrand F-54650. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160762/19.

(110187736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 161.720.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.285,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 October 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office



at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.720, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 24 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 6 September 2011 (number 2071, page 99376). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 July 2011, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of fourteen million nine hundred fifty-seven thousand and five hundred Euros (EUR 14,957,500.-), so as to raise it from its present amount of forty-two thousand and five hundred Euros (EUR 42,500.-) up to fifteen million Euros (EUR 15,000,000.-), by the issue of fourteen million nine hundred fifty-seven thousand and five hundred (14,957,500) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

The total contribution amount of fourteen million nine hundred fifty-seven thousand and five hundred Euros (EUR 14,957,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

#### Subscription - Payment

The New Shares are respectively subscribed as follows:

- thirteen million one hundred eighty-three thousand and fourteen (13,183,014) New Shares, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation are subscribed by Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 October 2011, hereto annexed, paid up by a contribution in cash, for a total amount of thirteen million one hundred eighty-three thousand and fourteen Euros (EUR 13,183,014.-);
- nineteen thousand four hundred and eighty-six (19,486) New Shares, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation are subscribed by Al Global Investments S.à r.l,a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 October 2011, hereto annexed, paid up by a contribution in cash, for a total amount of nineteen thousand four hundred and eighty-six Euros (EUR 19,486.-); and
- one million seven hundred and fifty-five thousand (1,755,000) New Shares, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation are subscribed by Advent Talc (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A., a société en commandite par Actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.304, here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 October 2011, hereto annexed, paid up by a contribution in cash, for a total amount of one million seven hundred and fifty-five thousand Euros (EUR 1,755,000.-).

The proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

#### Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at fifteen million Euros (EUR 15,000,000.-) represented by fifteen million (15,000,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

# Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.



Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

## A comparu:

«Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.285,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 24 octobre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.720, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 24 juin 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 6 septembre 2011 (numéro 2071, page 99376). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatorze millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents Euros (EUR 14.957.500,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 42.500,-) à quinze millions d'Euros (EUR 15.000.000,-), par l'émission de quatorze millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents (14.957.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

Le montant total de l'apport de quatorze millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents Euros (EUR 14.957.500,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

#### Souscription

Les Nouvelles Parts Sociales sont respectivement souscrites comme suit:

- Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, ici représentée par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 24 octobre 2011, déclare souscrire à treize millions cent quatre-vingt-trois mille quatorze (13.183.014) Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire, pour un montant de treize millions cent quatre-vingt-trois mille quatorze euros (EUR 13.183.014,-);
- Al Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, ici représentée par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 24 octobre 2011, déclare souscrire à dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six (19.486) Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire, pour un montant de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 19.486,-); et
- Advent Talc (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.304, ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 24 octobre 2011, déclare souscrire à un million sept cent cinquante-cinq mille (1.755.000) Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire, pour un montant d'un million sept cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.755.000,-)

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

# Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de quinze millions d'Euros (EUR 15.000.000,-), représenté par quinze millions (15.000.000) de parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) (les "Parts Sociales"), chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14171. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161462/143.

(110188016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

#### Eurolux Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5412 Canach, 2, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 25.629.

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten November;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

#### SIND ERSCHIENEN:

1. Die Aktiengesellschaft "VOYAGES J.C. S.A.", mit Sitz in L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 62639,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Jean CLEMENT, Transportunternehmer, wohnhaft in L-6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen.

- 2. Herr Alain GROSS, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-5489 Ehnen, 42, um Kecker.
- 3. Herr Peter HATZL, Kaufmann, wohnhaft in A-6092 Birgitz, Dorfstrasse 45 (Österreich),

hier vertreten durch Herr Jean CLEMENT, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

4. Herr Sönke LORENZEN, Kaufmann, wohnhaft in D-31675 Bückeburg, Kleistweg 2 (Bundesrepublik Deutschland), hier vertreten durch Herr Jean CLEMENT, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die hiervor aufgeführten Vollmachten bleiben, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROLUX TOURS S.à r.l.", mit Sitz in L-5412 Canach, 2, rue Belle-Vue, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 25629 (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 20. Februar 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 153 vom 26. Mai 1987

und dass deren Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt worden ist, gemäß Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 5. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 667 vom 30. April 2002.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

#### Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

#### Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Versammlung Herrn Jean CLEMENT, Transportunternehmer, geboren in Luxemburg, am 16. Mai 1966, wohnhaft in L-6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen, zum als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihr folgende Befugnisse zu erteilen:



Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital.

#### **Dritter Beschluss**

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Geschäftsführerin, welche sie für die Gesellschaft bis zum heuten Tage ausführte, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber der Geschäftsführerin, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihr, per Spezialvotum, volle Entlastung für die Ausführung ihres Mandates bis zum heutigen Tag zu erteilen.

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. CLEMENT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. LAC/2011/51666. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160873/72.

(110187740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Lutronic International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.208.

#### **EXTRAIT**

L'Assemblée Générale du 10 octobre 2011 a:

- accepté la démission de Monsieur Marco RIES de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société,
- nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119 Avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29501, en remplacement de Monsieur Marco RIES, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/11/2011.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011160985/19.

(110187837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.



#### Latimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.129.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 juillet 2011 à 17.30 heures à Luxembourg 44, avenue J.F. Kennedy

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Carlo D'Amario, Administrateur avec pouvoir de signature de type A et de Messieurs Joseph Winandy et Koen Lozie, Administrateurs avec pouvoir de signature de type B pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de 3 ans.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011161408/17.

(110187727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Ludovica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.306.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 octobre 2011 à 14.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité la société THE CLOVER, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2012.

Pour copie conforme

**Signatures** 

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011161410/17.

(110187806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# FS Invest II S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: DKK 1.546.018.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.850.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2005, acte publié au Mémorial C no 944 du 26 septembre 2005

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Invest II S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant A

Référence de publication: 2011161384/15.

(110187643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.



# PB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 106.404.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 novembre 2011

#### Résolutions:

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Luca Checchinato, de Madame Emanuela Corvasce et de Monsieur Christophe Velle de leurs fonctions d'administrateurs, décide d'accepter leurs démissions avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, Madame Sandrine Melnyk, employée privée, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2011161042/23.

(110187739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Glasberus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.243.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour GLASBERUS S.A.

Représentée par Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2011161387/13.

(110187766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Excell Life International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.132.

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Excell Life International S.A., une société constituée sous la dénomination Clave S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances Vie pour l'Europe S.A. et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, Avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la Section B numéro 74132, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mai 2000 numéro 340 (ci après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Victor Felix SOUTO ARANAGA, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, et qui exerce également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Didier DECOSTER, demeurant professionnellement à Weiswampach.

Le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:



#### Ordre du jour

- 1- Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de huit millions trois cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 8.363.500) représenté par sept millions huit cent trente trois mille sept cent huit (7.833.708) actions de Classe A avec droit de vote, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et par cinq cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (529.792) actions de Classe B, sans droit de vote, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de un million trois cent quarante mille quatre cent quarante et un Euros (EUR 1.340.441) par apurement des pertes reportées telles qu'elles figurent dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010, soit un montant de sept millions vingt-trois mille cinquante-neuf euros (EUR 7.023.059) par retrait avec annulation de sept millions vingt-trois mille cinquante neuf (7.023.059) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), étant précisé:
- a. que le nombre total d'actions de classe A et B détruites pour chaque actionnaire au terme de l'opération est égal au nombre d'actions précédemment détenues, multiplié par un coefficient de 0,839727267, le résultat étant arrondi à l'unité supérieure ou inférieure selon que ses deux décimales après la virgule dépassent ou ne dépassent pas 50,
- b. que le capital sera en conséquence représenté par un million deux cent cinquante-cinq mille cinq cent trente (1.255.530) actions de classe A avec droit de vote et quatre-vingt-quatre mille neuf cent onze (84.911) actions de classe B sans droit de vote.
- 2- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000) par un apport en numéraire, pour le porter de son montant de un million trois cent quarante mille quatre cent quarante et un Euros (EUR 1.340.441) représenté par un million deux cent cinquante-cinq mille cinq cent trente (1.255.530) actions de Classe A avec droit de vote, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et quatre-vingt-quatre mille neuf cent onze (84.911) actions de Classe B sans droit de vote, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante et un Euros (EUR 1.990.441) par l'émission de six cent cinquante mille (650.000) nouvelles actions de Classe A avec droit de vote, intégralement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
  - 3- Renonciation au droit de souscription préférentiel.
  - 4- Souscription des actions et constat de la réalisation de l'augmentation
- 5- Augmentation du capital social à concurrence de cent soixante mille euros (EUR 160.000) par un apport d'une créance détenue par un actionnaire sur la société, pour le porter de son montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante et un Euros (EUR 1.990.441) représenté par un million neuf cent cinq mille cinq cent trente (1.905.530) actions de Classe A avec droit de vote, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et quatre-vingt-quatre mille neuf cent onze (84.911) actions de Classe B sans droit de vote, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de deux millions cent cinquante mille quatre cent quarante et un Euros (EUR 2.150.441), par l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles actions de Classe A avec droit de vote, intégralement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
  - 6- Souscription des actions et constat de la réalisation de l'augmentation.
  - 7- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.
  - 8- Renumérotation des actions.
  - 9- Divers.
- II.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée en date du 14 octobre 2011 et que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, le mandataire du ou des actionnaire(s) représenté(s) s'il le désire et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Que sur les sept millions huit cent trente-trois mille sept cent huit (7.833.708) actions de Classe A avec droit de vote et cinq cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (529.792) actions de Classe B sans droit de vote, six millions deux cent mille (6.200.000) actions de Classe A et aucune action de Classe B sont présentes ou représentées à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués par lettre recommandée du 14 octobre 2011 et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée.
- IV.- Que la présente assemblée, représentant plus de soixante sept pour cent (67%) du capital social, est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de huit millions trois cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 8.363.500) représenté par sept millions huit cent trente trois mille sept cent huit (7.833.708) actions de Classe A avec droit de vote, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et par cinq cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (529.792) actions de Classe B, sans droit de vote, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de un million trois cent quarante mille quatre cent quarante et un euros (EUR 1.340.441) par apurement des pertes reportées telles qu'elles figurent dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010,



soit un montant de sept millions vingt-trois mille cinquante-neuf euros (EUR 7.023.059) par annulation et destruction de sept millions vingt-trois mille cinquante-neuf (7.023.059) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), étant précisé:

a. que le nombre total d'actions de classe A et B détruites pour chaque actionnaire au terme de l'opération est égal au nombre d'actions précédemment détenues, multiplié par un coefficient de 0,839727267, le résultat étant arrondi à l'unité supérieure ou inférieure selon que ses deux décimales après la virgule dépassent ou ne dépassent pas 50,

b. que le capital sera en conséquence représenté par un million deux cent cinquante-cinq mille cinq cent trente (1.255.530) actions de classe A avec droit de vote et quatre-vingt-quatre mille neuf cent onze (84.911) actions de classe B sans droit de vote.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000) par un apport en numéraire, pour le porter de son montant actuel de un million trois cent quarante mille quatre cent quarante et un euros (EUR 1.340.441) représenté par un million deux cent cinquante-cinq mille cinq cent trente (1.255.530) actions de Classe A avec droit de vote, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et quatre-vingt-quatre mille neuf cent onze (84.911) actions de Classe B sans droit de vote, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante et un euros (EUR 1.990.441) par l'émission de six cent cinquante mille (650.000) nouvelles actions de Classe A avec droit de vote, partiellement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

#### Troisième résolution

Les autres actionnaires ayant renoncé sinon pas fait valoir leur droit de souscription préférentiel, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite par EMG HOLDING sàrl, avec siège à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 147.123 à concurrence de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000).

ici représentée par Monsieur Victor Félix SOUTO ARANAGA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 17 novembre 2011,

lequel comparant, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire six cent cinquante mille (650.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de un Euro(1 EUR) chacune et libérer partiellement ces nouvelles actions par un apport en nature de quatre cent mille euros (400.000 EUR) entièrement alloué au capital social de la Société.

Ainsi la somme de quatre cent mille (400.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Le solde souscrit, soit deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) devra être libéré en espèces par EMG Holding sàrl, précitée, à la première demande du Conseil d'administration.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante mille euros (EUR 160.000) par un apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par un actionnaire sur la société, pour le porter de son montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante et un euros (EUR 1.990.441) représenté par un million neuf cent cinq mille cinq cent trente (1.905.530) actions de Classe A avec droit de vote, dont un million deux cent cinquante cinq mille cinq cent trente (1.255.530) entièrement libérées et six cent cinquante mille (650.000) libérée à concurrence de 61,5384 %, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et quatre-vingt-quatre mille neuf cent onze (84.911) actions de Classe B sans droit de vote, entièrement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de deux millions cent cinquante mille quatre cent quarante et un euros (EUR 2.150.441), par l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles actions de Classe A avec droit de vote, intégralement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite Monsieur Victor Felix SOUTO ARANAGA préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EMG HOLDING Sàrl (le "Souscripteur"), en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

Le mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur à l'intégralité de l'augmentation du capital et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance.

# Evaluation de l'apport - Rapport

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 18 novembre 2011 dressé par le réviseur d'entreprises indépendant "MAS INTERNATIONAL sàrl.", avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, dûment représentée par Monsieur Steward KAM-CHEONG, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:



#### "Conclusion

Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution amounting to EUR 160.000 does not correspond at least to the aggregate value of the number shares to be issued plus any share premium.

Our report has no other purpose, and in particular does not give an audit assurance on the net assets value of the Company nor any assurance as to the future viability of the Company, nor of its liquidity, solvency or potential future profitability.

#### Suit la version française:

#### Conclusion

Sur base de nos diligences, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport de EUR 160.000 ne correspond pas au moins au nombre des actions devant être émises augmentées de toute prime d'émission.

Notre rapport n'a pas d'autre but, et en particulier ne donne pas une assurance de vérification sur la valeur de l'actif net de la Société ni aucune assurance quant à la viabilité future de la Société, ni de sa liquidité, de sa solvabilité ou de sa rentabilité potentielle future."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

#### Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante mille quatre cent quarante et un euros (EUR 2.150.441). Il est représenté par deux millions soixante cinq mille cinq cent trente (2.065.530) actions de Classe A et quatre-vingtquatre mille neuf cent onze (84.911) actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune."

#### Sixième résolution

L'assemblée générale charge le Conseil d'administration de procéder à la renumérotation des actions.

#### Septième résolution

Confirmant les résolutions prises ce jour en assemblée ordinaire, l'Assemblée

- prend acte et accepte la démission de son poste d'administrateur, avec effet au 17 mai 2011, de Monsieur Ramón Manuel Saenz Rodríguez et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat, et nomme en remplacement Monsieur Víctor Felix Souto Aranaga, actuaire, de nationalité espagnole, né le 15 février 1958 à Erandio, Bizcaia (Espagne), résidant 2, rue Astrid à L-1143 Luxembourg, son mandat expirera au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.
- décide de renouveler pour une durée de deux ans expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes au 31 décembre 2012, Messieurs Daniel Belohlávek et José Antonio Aja Lopez; Monsieur Belohlávek est également reconduit dans son mandat de Président.
- prend acte et ratifie la décision du Conseil d'administration de transférer le siège social de la société rue Albert Borschette, 4A à L-1246 Luxembourg à effet au 1 er septembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que la conclusion du réviseur est rédigée en langue anglaise, suivie d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SOUTO ARANAGA, D. DECOSTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51486. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros). Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160875/181.

(110187880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.



#### Royal Net Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.268.

En date du 5 septembre 2011, les actionnaires de la Société ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Les actionnaires constatent que Monsieur José Correia, Monsieur Ronald Chamielec, Madame Géraldine Schmit, administrateurs de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161101/14.

(110187854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### HHL New Shipco GP Holdco I, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.549.

Extrait des résolutions de l'Associé Commandité de la Société prises le 18 juillet 2011

L'Associé Commandité et Commanditaire de la Société, HHL New Shipco OP (B159415) (Anciennement «Beluga New Shipco GP», dénomination changée le 26 juillet 2011 et déposée au RCSL le 23 Aout 2011 sous le numéro 1.11013740) dont l'adresse est 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg suite à une décision de son Conseil de gérance du 07 juin 2011 déposée au RCSL le 09 juin 2011 (L110089705) a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1 <sup>er</sup> juin 2011.

D'autre part, l'Associé Commanditaire OCM Luxembourg HHL Financing Sarl (B154294) a également changé d'adresse depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2011. La nouvelle adresse est le 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, décision de son Conseil de gérance du 7 juin 2011 déposée au RCSL le 07 septembre 2011 (L110144571).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HHL New Shipco GP Holdco I

Figen EREN

Gérant

Référence de publication: 2011163304/21.

(110189563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

#### Mediacom Lux Falter KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 72.896.

Im Jahre zweitausendelf, den vierzehnten November,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

sind die Gesellschafter der Kommanditgesellschaft MEDIACOM LUX FALTER KG (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 72.896 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde unter der Bezeichnung FALTER KG gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 1. Detember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 89 vom 26. Januar 2000.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals geändert und zum letzten Mal gemäss notarieller Urkunde vom 2. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 516 vom 17. Mai 2004.

Die Versammlung wird um 15.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Thierry Elvinger, expert-comptable, mit Berufsanschrift in L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Anita Maggipinto, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:



I.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

#### Tagesordnung

- 1. Sitzverlegung von L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette nach L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel;
- 2. Umänderung von Artikel 4, Absatz 1;
- 3. Verschiedenes.
- II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Stückzahl ihrer Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Gesellschafter, die Bewollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Versammlungsvorstands unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.
- III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Kapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Gesellschaftern bekannt ist, zu beschliessen.
- IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette nach L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, zu verlegen.

#### Zweiter Beschluß

In Folge des vorstehenden Beschußes beschließt die Generalversammlung den 1. Absatz von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 4. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg."

#### Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt die Adresse der MEDIACOM LUX G.m.b.H., Komplementär und Geschäftsführer der Gesellschaft wie folgt umzuändern: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Die Generalversammlung beschließt ebenfalls die Adresse der beiden Kommanditisten i.e. Dr Herbert FALTER und Herr Michael FALTER, wie folgt zu bestätigen: D-52068 Aachen, Talbotstraße 25.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. ELVINGER, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 18 novembre 2011. LAC / 2011 / 54254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 24. November 2011.

Référence de publication: 2011161000/62.

(110187783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Sara Lee Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.999.

Il est à noter que Marc Feider, gérant de la Société, est désormais domicilié au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.



POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE SARA LEE HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011161106/14.

(110187832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Steinmetz Diamond Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.712.

En date du 30 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 er septembre 2011.

L'associé unique constate qu'Alan Dundon, Gérant et Géraldine Schmit, Gérant, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161112/14.

(110187851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Caposenn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 114.509.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2011, que la société STATERA AUDIT S.àr.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 156148, est nommée nouveau réviseur d'entreprises de la société pour l'exercice 2011, son mandat se terminant en 2012, en remplacement de la société CLERC Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A.

Les mandats des administrateurs Madame Martine Zeutzius, Messieurs Bertram Pohl et Marc Hayard, sont prolongés pour une durée de six ans et se termineront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables S.àr.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011161544/18.

(110188126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

#### Socaem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.414.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 octobre 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit.

Conseil d'administration:

MM. Antonio Mafrica, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Andrea Castaldo, employé privé, demeurant professionnellement 19-21Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

André Wilwert, employé privé, résidant professionnellement 24 rue Astrid, L-1143 Luxembourg, administrateur.



Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2011161136/25.

(110187844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Plains Midstream Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.025.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of November.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PAA Luxembourg, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 157008, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, duly represented by Vincent MAH-LER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 September 2011. This proxy, after having been initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party being the sole shareholder of Plains Midstream Luxembourg, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157025, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 18 on 5 January 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company were last modified pursuant to a deed of the notary Me Carlo Wersandt, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 January 2011, published in the Mémorial N° 762 on 19 April 2011.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

# First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of three million four hundred seventy-five thousand Canadian dollars (CAD 3,475,000) from its current amount of sixty-two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and ten Canadian dollars (CAD 62,726,210) represented by sixty-two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and ten (62,726,210) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each, up to sixty-six million two hundred one thousand two hundred ten Canadian dollars (CAD 66,201,210) through the issuance of three million four hundred seventy-five thousand (3,475,000) new shares having a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each.

#### Subscription and Payment

The three million four hundred seventy-five thousand (3,475,000) newly issued shares of the Company have been subscribed for by the sole shareholder, PAA Luxembourg, aforementioned, at the total aggregate price of three million four hundred seventy-five thousand Canadian dollars (CAD 3,475,000) and have been fully paid up in cash. Such amount is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the three million four hundred seventy-five thousand Canadian dollars (CAD 3,475,000) at the disposal of the Company has been produced to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe such new three million four hundred seventy-five thousand (3,475,000) shares in the name and on behalf of PAA Luxembourg.

# Second resolution

The sole shareholder decides that, further to the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

"Art. 5. The Company's share capital is set at sixty-six million two hundred one thousand two hundred ten Canadian dollars (CAD 66,201,210) represented by sixty-six million two hundred one thousand two hundred ten (66,201,210) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each."



#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand three hundred euro (EUR 3.300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# A comparu:

PAA Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157008, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, dûment représentée par Vincent MAH-LER, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 12 septembre 2011. La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante étant le seul associé de la société Plains Midstream Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157025, constituée suivant acte notarié de Me Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 18, en date du 20 janvier 2011 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Carlo Wersandt, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2011, publié au Mémorial numéro 762 le 19 avril 2011.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent soixante-quinze mille dollars canadiens (CAD 3.475.000) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux millions sept cent vingt-six mille deux cent dix dollars canadiens (CAD 62.726.210) représenté par soixante-deux millions sept cent vingt-six mille deux cent dix (62.726.210) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune, à un montant de soixante-six millions deux cent un mille deux cent dix dollars canadiens (CAD 66.201.210) par l'émission de trois millions quatre cent soixante-quinze mille (3.475.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune.

#### Souscription et libération

Les trois millions quatre cent soixante-quinze mille (3.475.000) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par l'associé unique, Plains Marketing, L.P., susmentionné, à un prix total de trois millions quatre cent soixante-quinze mille dollars canadiens (CAD 3.475.000) et ont été entièrement libérées en espèces. Ce montant est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence de trois millions quatre cent soixante-quinze mille dollars canadiens (CAD 3.475.000) à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire ces trois millions quatre cent soixante-quinze mille (3.475.000) nouvelles parts sociales au nom et pour le compte de PAA Luxembourg.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide que, suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-six millions deux cent un mille deux cent dix dollars canadiens (CAD 66.201.210) représenté par soixante-six millions deux cent un mille deux cent dix (66.201.210) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune".

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Mahler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49279. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161029/117.

(110187834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Sun Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.806.

#### **EXTRAIT**

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant l'associe unique.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 22 novembre 2011 que Luxembourg Corporation Company SA, l'associé de la Société a cédé 100 parts sociales à Redwall Properties Sarl, une société constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grandduché de Luxemburg avec le numéro de registre de commerce B109682.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Luxembourg Corporation Company SA.

Signatures

Référence de publication: 2011161114/16.

(110187824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Laira Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.071.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2011 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg,
- la démission de M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée, avec effet immédiat,
- la démission de Mme Martina Bahr, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée, avec effet immédiat.
  - élection de deux nouveaux administrateurs et administrateurs-délégués:
  - M. Christoph Nellinger, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
  - M. Gerhard Nellinger, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

INTER-HAUS-Luxembourg S.A., Administrateur et Administrateur-délégué, 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

- M. Christoph Nellinger, Administrateur et Administrateur-délégué, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- M. Gerhard Nellinger, Administrateur et Administrateur-délégué, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin en date du 15 novembre 2017.

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION, commissaire



est transférée à l'adresse suivante:

23, rue Aldringen

L-1118 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 15 novembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

LAIRA BUSINESS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011161760/31.

(110188062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

#### SDG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.674.

En date du 30 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 er septembre 2011.

L'associé unique constate qu'Alan Dundon, Gérant et Géraldine Schmit, Gérant, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161125/14.

(110187852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### HaPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 158.570.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 23 novembre 2011

L'associé unique décide de transférer le siège social comme suit:

De L-1661 Luxembourg, 7, Grand'rue

À L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan SA.

Signature

Référence de publication: 2011161392/15.

(110187633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Pagasol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 160.752.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 24 novembre 2011

Il résulte des résolutions des associés du 24 novembre 2011 que:

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de soixante-seize (76) parts sociales de la société CEVANERO LTD intervenu comme suit:

- Soixante-seize (26) parts sociales ont été cédées à la société LEACOS LTD, avec son siège social à 483 Green Lanes, Suite 50, London N13.4BS (Great Britain), immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 6648654 suivant acte sous seing privé intervenu en date du 07 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Référence de publication: 2011161873/18.

(110188064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

#### Talla S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 123.286.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation avec effet immédiat de la convention de domiciliation conclue le 1 <sup>er</sup> décembre 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Talla S.à r.l., B 123.286, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Christelle Ferry / Catherine Noens

Référence de publication: 2011161155/14.

(110187886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Tialma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 116.094.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée.
  - 2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2014:
  - Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
  - Jean-Marie POOS, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué
  - FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
  - EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011161955/18.

(110188637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

#### Tenencia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.820.

#### **EXTRAIT**

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant l'associé unique.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 23 novembre 2011 que Luxembourg Corporation Company SA, l'associé de la Société, a cédé 100 parts sociales à Mars Properties Sàrl, une société constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxemburg, avec le numéro de registre de commerce B 110.571.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011161159/16.

(110187857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.



# Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161381/10.

(110187631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Greensoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161385/10.

(110187792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 134.655.

Extrait des résolutions des associés du 18 novembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour Artemis Hermes S.à r.l.

Delloula Aouinti

A Gérante

Référence de publication: 2011162791/18.

(110188121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

# Millenium Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.346.

# **STATUTS**

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois MILLENIUM FINANCING S.A. (matr. 2000 2210 003) ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 562 du 7 août 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 75.346,

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Georges GREDT, comptable, né le 12.8.1966 à Esch/Alzette (matr: 1966 08 12 213) demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:



- I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:
- 1) Abolition de la valeur nominale des actions et proposition de changement y relatif de l'article 3 des statuts;
- 2) Présentation du projet de fusion daté du 13 septembre 2011, publié au Mémorial C en date du 17.10.2011 Numéro 2497, proposant l'absorption de la société à responsabilité limitée "JACRI S.A.R.L." (n° RCS B 163.504) par la société anonyme "MILLENIUM FINANCING S.A.".
- Constatation de l'exécution des obligations résultant de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en ce qui concerne la fusion de sociétés et des dispositions auxquelles il se réfère.
- 3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société à responsabilité limitée "JACRI S.à r.I." (n° RCS B 163.504) par la société anonyme "MILLENIUM FINANCING S.A." aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles , transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société à responsabilité limitée "JACRI S.à r.I." (n° RCS B 163.504) à la société absorbante et dissolution sans liquidation de la société à responsabilité limitée "JACRI S.à r.I." (n° RCS B 163.504) comme conséquence de la fusion.
- 4) Formalité de la radiation de la société-absorbée au registre de commerce et des sociétés et détermination du lieu de conservation des documents de la société à responsabilité limitée "JACRI S.A.R.L." (n° RCS B 163.504) pendant le délai légal.
- 5) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée "JACRI S.A.R.L." (n° RCS B 163.504) approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.
  - 6) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
  - 7) Divers.
  - II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne les actionnaires de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par les actionnaires et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les mille (1.000) actions émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

- III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire La liste de présence est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et les actionnaires se considérant dûment convoqués déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - IV) Ordre du jour:

#### 1) Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'abolir la valeur nominale des actions et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts conformément encore aux résolutions qui vont suivre.

#### 2) Deuxième résolution

Le Président présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 13 septembre 2011, proposant l'absorption de la société à responsabilité limitée "JACRI S.à r.I." (n° RCS B 163.504) par la société anonyme "MILLENIUM FINANCING S.A.".

Ledit projet de fusion est publié au Mémorial C en date du 17 octobre 2011 numéro 2497.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 31 août 2011, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire Unique de la société absorbée.

#### Délibération

Ensuite l'actionnaire, exerçant les prérogatives dévolues par la loi à l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

Il reconnaît formellement et expressément avoir pris connaissance au siège social de la société dont il est l'actionnaire, du projet de fusion, des comptes annuels, ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il renonce formellement et expressément au droit lui dévolu d'exercer ce droit d'information pendant la période d'un mois au moins précédant la date de la présente assemblée.

L'actionnaire constate l'exécution des obligations résultant de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions et confirment le respect de leur application.

#### Troisième résolution

L'actionnaire décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société à responsabilité limitée "JACRI S.à r.l." par la société anonyme "MILLENIUM FINANCING S.A." aux conditions prévues par



le projet, sans émission d'actions nouvelles, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme "MILLENIUM FINANCING S.A." et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion avec effet au 31 août 2011,

#### Quatrième résolution

L'actionnaire décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition-des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

#### Cinquième résolution

L'actionnaire constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 31 août 2011, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000.- €) divisé en mille actions (1.000) sans valeur nominale, entièrement libérés.»

#### **Immeuble**

La maison d'habitation avec place sise à Strassen, 35, route d'Arlon, inscrite au cadastre de la commune et section A de Strassen, sous le numéro 801/1733, au lieu dit «Huorgarten» comme maison, place, contenant 8 ares 06 centiares, propriété de la société absorbée JACRI S.à r.l., devient donc par la présente absorption la propriété de la société anonyme "MILLENIUM FINANCING S.A.".

#### Titre de propriété

La société à responsabilité limitée Jacri S.A.R.L. est devenue propriétaire de cet immeuble sous sa dénomination originelle CRILUX SCI suivant un acte passé par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2001, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg le 23 novembre 2001 Volume 1709 numéro 103.

#### Remarque

Au cadastre cet immeuble a été erronément muté au nom de la société Crilux SA (Matr: 1992 22 08 061) et non pas sur le nom du véritable propriétaire CRILUX SCI.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14,15 heures.

#### Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Georges GREDT, Pierre PROBST.

Enregistre à Diekirch, le 18 novembre 2011. Relation: DIE/2011/10973. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 novembre 2011.

P. PROBST.

Référence de publication: 2011161264/121.

(110186697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.



#### Garage Bob Mayer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Bertrange, le 24.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161386/10.

(110187601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Glasberus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.243.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**GLASBERUS SA** 

Représentée par Mr Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2011161388/13.

(110187768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Global Outsourcing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.004.

Statuts coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011161390/11.

(110187522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Grizzly Capital s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 151.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161391/10.

(110187590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Tibergest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.274.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 novembre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

et le mandat de Commissaire aux Comptes de:



# FIDUCIAIRE HRT, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Compte viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31.12.2011.

Pour copie conforme J. WINANDY / K. LOZIE Président / Administrateur

Référence de publication: 2011162975/20.

(110189024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

# Milano Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.527.

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of November.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

Milano Uno S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.417,

Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.963,

Syntaxis Sweden Finance II AB, an Aktiebolag organized under the laws of Sweden, with registered office at 32, Gamla Brogatan, S - 111 21 Stockholm, Sweden, registered with the Bolagsverket under number 5567630198,

Mr. Janusz Sienczak, residing at 23A/34, Al. Jana Pawla II, PL - 80-462 Gdánsk, Poland, and

Mr. Wieslaw Marek Rejnsz, residing at 30, Ul. Zielone Wzgorze, PL - 80-283 Gdánsk, Poland,

all here represented by M <sup>e</sup> Marie-Claude FRANK, attorney-at-law with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, and whose copies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to this deed to be filed with it with the registration authorities.

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

- I) that the above mentioned persons are all the shareholders of Milano Holdings S.à r.l., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.527, incorporated pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 8 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 708 of April 2, 2010 (the "Company"). The articles of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 1st, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1375 of June 24, 2011.
  - II) that the agenda of the extraordinary general meeting of the Company is the following:
- 1. Creation of a new class of shares, to be defined as the "Super Preferred Shares", with a nominal value of EUR 1.00 (one euro) each and attaching the rights and obligations set out in the articles of association as amended pursuant to the below resolutions.
- 2. Increase of the Company's authorised capital by an amount of EUR 500 (five hundred euro) so as to bring it from EUR 26,207 (twenty-six thousand two hundred and seven euro) to EUR 26,707 (twenty-six thousand seven hundred and seven euro).
  - 3. Subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association so as to read:
- " Art. 8. The Company's capital is set at EUR 26,133 (twenty-six thousand one hundred and thirty-three euro), represented by
  - 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Ordinary Shares,
  - 10,985 (ten thousand nine hundred and eighty-five) Class B Ordinary Shares,
  - 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Syntaxis Preferred Shares and
  - 1,398 (one thousand three hundred and ninety-eight) Abris Preferred Shares, of EUR 1.00 (one euro) each.

The Company has an authorized capital of EUR 26,707 (twenty-six thousand seven hundred and seven euro) (the "Authorized Capital"), divided into:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Ordinary Shares,
- 10,985 (ten thousand nine hundred and eighty-five) Class B Ordinary Shares,



- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Syntaxis Preferred Shares,
- 1,472 (one thousand four hundred and seventy-two) Abris Preferred Shares, and
- 500 (five hundred) Super Preferred Shares,

with a nominal value of EUR 1.00 (one euro) each.

The Board of Managers is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of these Articles of Association in the Luxembourg legal gazette (Mémorial, Recueil C), to increase one (1) or several times the subscribed share capital and issue additional Shares (together, the "Additional Shares") within the limits of the authorized share capital and for the sole purpose of issuing Additional Shares as set out hereafter.

Within the limits of the authorized capital, the Board of Managers is authorized to issue the following Additional Shares:

Upon the Company having received written requests from the supervisory board of Etos for additional funds, up to 74 (seventy-four) Abris Preferred Shares out of 222 (two hundred and twenty-two) Abris Preferred Shares (the "Additional Abris Preferred Shares") shall be issued each with the rights attached as set out in these Articles of Association and allocated in accordance with Clause 16 of the Investment Agreement in the following proportions:

- 1. the Abris Investors shall have the right to subscribe and pay in cash for up to two-thirds (2/3) of the Additional Abris Preferred Shares;
- 2. the Shareholders (other than the Abris Investors) shall have the right to subscribe and pay in cash for up to one third (1/3) of the Additional Abris Preferred Shares in proportion to their respective holdings of B Ordinary Shares provided that the aggregate number of Additional Abris Preferred Shares subscribed for by the Shareholders does not exceed one half of the number of Additional Abris Preferred Shares as are subscribed for by the Abris Investors.

Each such Additional Abris Preferred Share shall be issued against a contribution in cash of a sum in Euros equivalent to PLN 33,783.78 (calculated on the basis of a set exchange rate).

Upon the Company having received due notice from Abris and/or the Syntaxis Investors, up to 500 (five hundred) Super Preferred Shares shall be issued to and subscribed for by Abris and/or the Syntaxis Investors against the contribution in kind of the Second New Bonds on a pro rata basis in proportion to their respective holdings of the Second New Bonds at the time of their contribution to the Company in accordance with the Amendment Agreement relating to the Investment Agreement.

The Board of Managers may determine any other terms and conditions for any increase of the subscribed share capital and issue of Additional Shares within the limit of the Authorized Capital. When issuing the Additional Shares under their abovementioned powers, the Board of Managers is not obliged to first offer the Additional Shares for subscription to the then existing Shareholder(s).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles of Association shall be amended accordingly.

The Board of Managers may delegate to any duly authorized representative, who need not be a Manager or a Share-holder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Additional Shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital."

- 4. Amendment of article 9 of the Company's articles of association so as to read:
- "Art. 9. Each Share confers the right to 1 (one) vote at each Shareholders' meeting."
- 5. Amendment of the third paragraph of article 23 (all other provisions thereof remaining unchanged) of the Company's articles of association so as to read:

# " Art. 23. (...)

In the event of a Realisation Event, Exit Proceeds shall be allocated to the Shareholders as soon as reasonable practicable following such Realisation Event in the following order of priority:

- (i) first, in paying to the holders of Super Preferred Shares (if any), in proportion to the numbers of such Shares held by them respectively, an amount equal to the Super Preferred Shares Preferred Return;
- (ii) second, in paying to the holders of Abris Preferred Shares (if any), in proportion to the numbers of such Shares held by them respectively, an amount equal to the Abris Preferred Return;
- (iii) third, in paying to the holders of the Syntaxis Preferred Shares, in proportion to the numbers of such Shares held by them respectively, an amount equal to the Syntaxis Investment;
- (iv) fourth, any balance shall be apportioned amongst the holders of the Class B Ordinary Shares, in proportion to the numbers of such Shares held by them respectively,

provided however, that, in the event of a Realisation Event (other than a Flotation), the Abris Investors and the Syntaxis Investors shall each pay to the Founders an additional amount (if any) such that the Founders receive in aggregate the Founders Guaranteed Amount (such additional amount, the "Additional Amount"). The amount to be paid by the Abris Investors to the Founders pursuant to this Article 23 (the "Abris Amount") shall be such percentage of the Additional Amount as is calculated by dividing (a) the dividends or other returns (including Exit Proceeds) received by the Abris Investors as the holders of Super Preferred Shares and Abris Preferred Shares since the Completion Date (as defined in



the Investment Agreement) by (b) the aggregate dividends or other returns (including Exit Proceeds) received by holders of Super Preferred Shares, Abris Preferred Shares and Syntaxis Preferred Shares since the Completion Date (as defined in the Investment Agreement). The amount to be paid by the Syntaxis Investors to the Founders pursuant to this Article 23 shall be the Additional Amount less the Abris Amount (provided that for the purposes of the calculation of such amount payable by Syntaxis Investors, the Abris Amount shall be calculated with reference to the Exit Proceeds received in relation to all Abris Preferred Shares and all Super Preferred Shares that were issued to Abris). For the avoidance of doubt, provided the Founders receive an amount equal to the Founders Guaranteed Amount from the distribution of Exit Proceeds in accordance with Clause 4 of the Amendment and Confirmation Agreement by virtue of their holding of B Ordinary Shares, they shall not be entitled to receive the Additional Amount from the Abris Investors or the Syntaxis Investors. For the avoidance of doubt, in the event that there is more than 1 (one) Realisation Event (other than a Flotation), and in particular if Realisation Events described in Clause 4 of the Amendment and Confirmation Agreement take place, the Founders shall be entitled to receive 15 (fifteen) per cent of the Exit Proceeds in connection with each Realisation Event provided that the sum of Exit Proceeds received by the Founders shall not exceed EUR 1,000,000 (increased to EUR 2,000,000 if Super Preferred Shares are issued by the Company) less the aggregate amount of Regular Dividends and any other proceeds received by the Founders. If the Founders in connection with the first and the following Realisation Event do not receive Exit Proceeds in the amount of at least EUR 1,000,000 (increased to EUR 2,000,000 if Super Preferred Shares are issued by the Company) less the aggregate amount of Regular Dividends and any other proceeds received by the Founders, then the Founders shall continue to be entitled to receive Additional Amount(s) in connection with (a) subsequent Realisation Event(s) in accordance with the formula referred to above, provided that the sum of all Exit Proceeds (including Additional Amounts) received by the Founders does not exceed EUR 1,000,000 (or EUR 2,000,000 if Super Preferred Shares are issued by the Company) less the aggregate amount of Regular Dividends and any other proceeds received by the Founders."

6. Amendment of article 26 of the Company's articles of association so as to amend the definition of Share(s) as follows and to include where appropriate in the alphabetical order the following new definitions:

" Art. 26. Abris Amount has the meaning given to such term in Article 23(3).

Additional Abris Preferred Shares has the meaning given to such term in Article 8(5).

Additional Amount has the meaning given to such term in Article 23(3).

Additional Shares has the meaning given to such term in Article 8(3).

Amendment Agreement relating to the Investment Agreement means the agreement entered into between Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Syntaxis Sweden Finance II AB, Syntaxis Poland Finance SP. Z O.O., Syntaxis Capital Limited, Milano Holdings S.à r.l., Etos S.A., PRO-R SP. Z O.O., Milano Uno S.à r.l., Janusz Sienczak and Wieslaw Rejnsz on 25 October 2011 relating to the Investment Agreement and Framework Agreement regarding Milano Holdings S.à r.l. and Etos S.A.

Amendment and Confirmation Agreement means the agreement entered into by Etos S.A., Milano Holdings S.à r.l., Janusz Sienczak, Wieslaw Rejnsz, Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Syntaxis Sweden Finance II AB, Milano Uno S.à r.l. and PRO-R SP. Z O.O. on 17 February 2011 relating to additional investments in Milano Holdings S.à r.l. and Etos S.A.

Authorised Capital has the meaning given to such term in Article 8(2).

Board of Managers has the meaning given to such term in Article 13(1).

Founders Guaranteed Amount means the lower of (i) EUR 1,000,000 (increased to Euro 2,000,000 if Super Preferred Shares are issued by the Company) and (ii) 15 (fifteen) per cent of the Exit Proceeds in accordance with Article 23(3) less the aggregate amount of Regular Dividends and any other proceeds received by the Founders prior to the date of the Realisation Event.

Lock-Up Period has the meaning given to such term in Article 10(2).

Manager(s) has the meaning given to such term in Article 13(1).

Minority Shares has the meaning given to such term in Article 12(4).

Purchasing Group has the meaning given to such term in Article 11(1).

Regular Dividends has the meaning given to such term in Article 23(5).

Relevant Percentage has the meaning given to such term in Article 11(2).

Reserved Matters has the meaning given to such term in Article 18(1).

Second New Bonds means the bonds in the nominal value amounting to PLN equivalent of EUR 5,000,000 to be issued in 1 (one) or 2 (two) tranches by Etos to Abris.

Share(s) means the Class A Ordinary Share(s), the Class B Ordinary Share(s), the Syntaxis Preferred Share(s), the Abris Preferred Share(s) and the Super Preferred Share(s) as well as any other share(s) issued by the Company from time to time.

Specified Shares has the meaning given to such term in Articles 11(1) and 12(1) respectively.

Super Preferred Investment means the aggregate amount of euro not exceeding EUR 5,000,000 paid for the subscription of the Super Preferred Shares in connection with the contribution of the Second New Bonds, less the sum of the Net Present Values (as at the date of issue of the Super Preferred Shares (as defined in the Investment Agreement)) of



each Regular Dividend or other proceeds received by the relevant holder of Super Preferred Shares prior to the date of the Realisation Event.

Super Preferred Shares means 500 (five hundred) Super Preferred Shares of EUR 1.00 each in the capital of the Company.

Super Preferred Shares Preferred Return means

(i) in respect of a Realisation Event on or prior to 7 April 2015, Super Preferred Investment plus interest on the Super Preferred Investment accruing at a rate of 30 (thirty) per cent per annum until (and including) the date on which the Realisation Event occurs calculated as: Super Preferred Investment \* (1+30%)^(number of days lapsed between Second New Bonds date of issue and the date the Realisation Event occurs / 365)

or

- (ii) in respect of a Realisation Event after 7 April 2015 Super Preferred Investment multiplied by 3 (three)."
- III) that the extraordinary general meeting of the Company, consisting of all the above mentioned shareholders of the Company, has taken the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting of the Company resolved to create a new class of shares, to be defined as the "Super Preferred Shares", with a nominal value of EUR 1.00 (one euro) each and attaching the rights and obligations set out in the articles of association as amended pursuant to the below resolutions.

#### Second resolution

The general meeting of the Company resolved to increase the Company's authorised capital by an amount of EUR 500 (five hundred euro) so as to bring it from EUR 26,207 (twenty-six thousand two hundred and seven euro) to EUR 26,707 (twenty-six thousand seven hundred and seven euro).

#### Third resolution

The general meeting of the Company resolved subsequently to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read:

- " Art. 8. The Company's capital is set at EUR 26,133 (twenty-six thousand one hundred and thirty-three euro), represented by
  - 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Ordinary Shares,
  - 10,985 (ten thousand nine hundred and eighty-five) Class B Ordinary Shares,
  - 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Syntaxis Preferred Shares and
  - 1,398 (one thousand three hundred and ninety-eight) Abris Preferred Shares, of EUR 1.00 (one euro) each.

The Company has an authorized capital of EUR 26,707 (twenty-six thousand seven hundred and seven euro) (the "Authorized Capital"), divided into:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Ordinary Shares,
- 10,985 (ten thousand nine hundred and eighty-five) Class B Ordinary Shares,
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Syntaxis Preferred Shares,
- 1,472 (one thousand four hundred and seventy-two) Abris Preferred Shares, and
- 500 (five hundred) Super Preferred Shares,

with a nominal value of EUR 1.00 (one euro) each.

The Board of Managers is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of these Articles of Association in the Luxembourg legal gazette (Mémorial, Recueil C), to increase one (1) or several times the subscribed share capital and issue additional Shares (together, the "Additional Shares") within the limits of the authorized share capital and for the sole purpose of issuing Additional Shares as set out hereafter.

Within the limits of the authorized capital, the Board of Managers is authorized to issue the following Additional Shares:

Upon the Company having received written requests from the supervisory board of Etos for additional funds, up to 74 (seventy-four) Abris Preferred Shares out of 222 (two hundred and twenty-two) Abris Preferred Shares (the "Additional Abris Preferred Shares") shall be issued each with the rights attached as set out in these Articles of Association and allocated in accordance with Clause 16 of the Investment Agreement in the following proportions:

- 1. the Abris Investors shall have the right to subscribe and pay in cash for up to two-thirds (2/3) of the Additional Abris Preferred Shares;
- 2. the Shareholders (other than the Abris Investors) shall have the right to subscribe and pay in cash for up to one third (1/3) of the Additional Abris Preferred Shares in proportion to their respective holdings of B Ordinary Shares provided that the aggregate number of Additional Abris Preferred Shares subscribed for by the Shareholders does not exceed one half of the number of Additional Abris Preferred Shares as are subscribed for by the Abris Investors.



Each such Additional Abris Preferred Share shall be issued against a contribution in cash of a sum in Euros equivalent to PLN 33,783.78 (calculated on the basis of a set exchange rate).

Upon the Company having received due notice from Abris and/or the Syntaxis Investors, up to 500 (five hundred) Super Preferred Shares shall be issued to and subscribed for by Abris and/or the Syntaxis Investors against the contribution in kind of the Second New Bonds on a pro rata basis in proportion to their respective holdings of the Second New Bonds at the time of their contribution to the Company in accordance with the Amendment Agreement relating to the Investment Agreement.

The Board of Managers may determine any other terms and conditions for any increase of the subscribed share capital and issue of Additional Shares within the limit of the Authorized Capital. When issuing the Additional Shares under their abovementioned powers, the Board of Managers is not obliged to first offer the Additional Shares for subscription to the then existing Shareholder(s).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles of Association shall be amended accordingly.

The Board of Managers may delegate to any duly authorized representative, who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Additional Shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital."

#### Fourth resolution

The general meeting of the Company resolved to amend article 9 of the Company's articles of association so as to read:

" Art. 9. Each Share confers the right to 1 (one) vote at each Shareholders' meeting."

#### Fifth resolution

The general meeting of the Company resolved to amend the third paragraph of article 23 (all other provisions thereof remaining unchanged) of the Company's articles of association so as to read:

#### " Art. 23. (...)

In the event of a Realisation Event, Exit Proceeds shall be allocated to the Shareholders as soon as reasonable practicable following such Realisation Event in the following order of priority:

- (i) first, in paying to the holders of Super Preferred Shares (if any), in proportion to the numbers of such Shares held by them respectively, an amount equal to the Super Preferred Shares Preferred Return;
- (ii) second, in paying to the holders of Abris Preferred Shares (if any), in proportion to the numbers of such Shares held by them respectively, an amount equal to the Abris Preferred Return;
- (iii) third, in paying to the holders of the Syntaxis Preferred Shares, in proportion to the numbers of such Shares held by them respectively, an amount equal to the Syntaxis Investment;
- (iv) fourth, any balance shall be apportioned amongst the holders of the Class B Ordinary Shares, in proportion to the numbers of such Shares held by them respectively,

provided however that, in the event of a Realisation Event (other than a Flotation), the Abris Investors and the Syntaxis Investors shall each pay to the Founders an additional amount (if any) such that the Founders receive in aggregate the Founders Guaranteed Amount (such additional amount, the "Additional Amount"). The amount to be paid by the Abris Investors to the Founders pursuant to this Article 23 (the "Abris Amount") shall be such percentage of the Additional Amount as is calculated by dividing (a) the dividends or other returns (including Exit Proceeds) received by the Abris Investors as the holders of Super Preferred Shares and Abris Preferred Shares since the Completion Date (as defined in the Investment Agreement) by (b) the aggregate dividends or other returns (including Exit Proceeds) received by holders of Super Preferred Shares, Abris Preferred Shares and Syntaxis Preferred Shares since the Completion Date (as defined in the Investment Agreement). The amount to be paid by the Syntaxis Investors to the Founders pursuant to this Article 23 shall be the Additional Amount less the Abris Amount (provided that for the purposes of the calculation of such amount payable by Syntaxis Investors, the Abris Amount shall be calculated with reference to the Exit Proceeds received in relation to all Abris Preferred Shares and all Super Preferred Shares that were issued to Abris). For the avoidance of doubt, provided the Founders receive an amount equal to the Founders Guaranteed Amount from the distribution of Exit Proceeds in accordance with Clause 4 of the Amendment and Confirmation Agreement by virtue of their holding of B Ordinary Shares, they shall not be entitled to receive the Additional Amount from the Abris Investors or the Syntaxis Investors. For the avoidance of doubt, in the event that there is more than 1 (one) Realisation Event (other than a Flotation), and in particular if Realisation Events described in Clause 4 of the Amendment and Confirmation Agreement take place, the Founders shall be entitled to receive 15 (fifteen) per cent of the Exit Proceeds in connection with each Realisation Event provided that the sum of Exit Proceeds received by the Founders shall not exceed EUR 1,000,000 (increased to EUR 2,000,000 if Super Preferred Shares are issued by the Company) less the aggregate amount of Regular Dividends and any other proceeds received by the Founders. If the Founders in connection with the first and the following Realisation Event do not receive Exit Proceeds in the amount of at least EUR 1,000,000 (increased to EUR 2,000,000 if



Super Preferred Shares are issued by the Company) less the aggregate amount of Regular Dividends and any other proceeds received by the Founders, then the Founders shall continue to be entitled to receive Additional Amount(s) in connection with (a) subsequent Realisation Event(s) in accordance with the formula referred to above, provided that the sum of all Exit Proceeds (including Additional Amounts) received by the Founders does not exceed EUR 1,000,000 (or EUR 2,000,000 if Super Preferred Shares are issued by the Company) less the aggregate amount of Regular Dividends and any other proceeds received by the Founders."

#### Sixth resolution

The general meeting of the Company resolved to amend the definition of Share(s) as follows and to include where appropriate in the alphabetical order the following new definitions:

" Art. 26. Abris Amount has the meaning given to such term in Article 23(3).

Additional Abris Preferred Shares has the meaning given to such term in Article 8(5).

Additional Amount has the meaning given to such term in Article 23(3).

Additional Shares has the meaning given to such term in Article 8(3).

Amendment Agreement relating to the Investment Agreement means the agreement entered into between Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Syntaxis Sweden Finance II AB, Syntaxis Poland Finance SP. Z O.O., Syntaxis Capital Limited, Milano Holdings S.à r.l., Etos S.A., PRO-R SP. Z O.O., Milano Uno S.à r.l., Janusz Sienczak and Wieslaw Rejnsz on 25 October 2011 relating to the Investment Agreement and Framework Agreement regarding Milano Holdings S.à r.l. and Etos S.A.

Amendment and Confirmation Agreement means the agreement entered into by Etos S.A., Milano Holdings S.à r.l., Janusz Sienczak, Wieslaw Rejnsz, Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Syntaxis Sweden Finance II AB, Milano Uno S.à r.l. and PRO-R SP. Z O.O. on 17 February 2011 relating to additional investments in Milano Holdings S.à r.l. and Etos S.A.

Authorised Capital has the meaning given to such term in Article 8(2).

Board of Managers has the meaning given to such term in Article 13(1).

Founders Guaranteed Amount means the lower of (i) EUR 1,000,000 (increased to Euro 2,000,000 if Super Preferred Shares are issued by the Company) and (ii) 15 (fifteen) per cent of the Exit Proceeds in accordance with Article 23(3) less the aggregate amount of Regular Dividends and any other proceeds received by the Founders prior to the date of the Realisation Event.

Lock-Up Period has the meaning given to such term in Article 10(2).

Manager(s) has the meaning given to such term in Article 13(1).

Minority Shares has the meaning given to such term in Article 12(4).

Purchasing Group has the meaning given to such term in Article 11(1).

Regular Dividends has the meaning given to such term in Article 23(5).

Relevant Percentage has the meaning given to such term in Article 11(2).

Reserved Matters has the meaning given to such term in Article 18(1).

Second New Bonds means the bonds in the nominal value amounting to PLN equivalent of EUR 5,000,000 to be issued in 1 (one) or 2 (two) tranches by Etos to Abris.

Share(s) means the Class A Ordinary Share(s), the Class B Ordinary Share(s), the Syntaxis Preferred Share(s), the Abris Preferred Share(s) and the Super Preferred Share(s) as well as any other share(s) issued by the Company from time to time.

Specified Shares has the meaning given to such term in Articles 11(1) and 12(1) respectively.

Super Preferred Investment means the aggregate amount of euro not exceeding EUR 5,000,000 paid for the subscription of the Super Preferred Shares in connection with the contribution of the Second New Bonds, less the sum of the Net Present Values (as at the date of issue of the Super Preferred Shares (as defined in the Investment Agreement)) of each Regular Dividend or other proceeds received by the relevant holder of Super Preferred Shares prior to the date of the Realisation Event.

Super Preferred Shares means 500 (five hundred) Super Preferred Shares of EUR 1.00 each in the capital of the Company.

Super Preferred Shares Preferred Return means

(i) in respect of a Realisation Event on or prior to 7 April 2015, Super Preferred Investment plus interest on the Super Preferred Investment accruing at a rate of 30 (thirty) per cent per annum until (and including) the date on which the Realisation Event occurs calculated as: Super Preferred Investment \* (1+30%)^(number of days lapsed between Second New Bonds date of issue and the date the Realisation Event occurs / 365)

or

(ii) in respect of a Realisation Event after 7 April 2015 Super Preferred Investment multiplied by 3 (three)."



#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **ONT COMPARU:**

Milano Uno S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.417,

Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.963,

Syntaxis Sweden Finance II AB, une Aktiebolag régie par le droit suédois, avec siège social à 32, Gamla Brogatan, S - 111 21 Stockholm, Suède, immatriculée auprès du Bolagsverket sous le numéro 5567630198,

Monsieur Janusz Sienczak, demeurant à 23A/34, Al. Jana Pawla II, PL - 80-462 Gdánsk, Pologne, et

Monsieur Wieslaw Marek Rejnsz, demeurant à 30, Ul. Zielone Wzgorze, PL - 80-283 Gdánsk, Pologne,

tous ici représentés par Maître Marie-Claude FRANK, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privée, dont des copies, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- I) que les personnes susmentionnées sont tous les associés de Milano Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.527, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, en date du 8 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 708 du 2 avril 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1 er avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1375 du 24 juin 2011.
  - II) que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la Société est comme suit:
- 1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, définies comme «Parts de Super Préférence», d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune et ayant les droits et obligations prévus aux statuts tels que modifiés à la suite des résolutions ci-dessous.
- 2. Augmentation du capital autorisé de la Société par un montant de EUR 500 (cinq cents euros) de manière à le porter de EUR 26.207 (vingt-six mille deux cent sept euros) à EUR 26.707 (vingt-six mille sept cent sept euros).
  - 3. Par conséquent, modification de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:
  - « Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 26.133 (vingt-six mille cent trente-trois euros), représenté par
  - 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Ordinaire de Catégorie A,
  - 10.985 (dix mille neuf cent quatre-vingt-cinq) Parts Ordinaire de Catégorie B,
  - 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts de Préférence Syntaxis, et
  - 1.398 (mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) Parts de Préférence Abris,

d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 26.707 (vingt-six mille sept cent sept euros), divisé en:

- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Ordinaires de Catégorie A,
- 10.985 (dix mille neuf cent quatre-vingt-cinq) Parts Ordinaires de Catégorie B,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts de Préférence Syntaxis,
- 1.472 (mille quatre cent soixante douze) Parts de Préférence Abris, et
- 500 (cinq cents) Parts de Super Préférence,

d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.



Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de ces Statuts au Mémorial C (Recueil des Sociétés et Associations), à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé en une (1) seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles (ensemble, les «Parts Additionnelles») dans les limites permises par le capital autorisé et dans le seul objectif d'émettre les Parts Additionnelles, tel que décrit ci-dessous.

Dans les limites du capital autorisé, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre les Parts Additionnelles suivantes:

Dès que la Société reçoit une demande du conseil de surveillance d'Etos de fonds supplémentaires, un nombre allant jusqu'à 74 (soixante-quatorze) Parts de Préférence Abris des 222 (deux cent vingt-deux) Parts de Préférence Abris devront être émises avec leurs droits attachés tel que définis dans ces Statuts (les «Parts Additionnelles de Préférence Abris») et allouées selon la Clause 16 du Contrat d'Investissement selon les proportions suivantes:

- 1. les Investisseurs Abris doivent avoir le droit de souscrire et de payer en numéraire jusqu'à deux tiers (2/3) des Parts Additionnelles de Préférence Abris;
- 2. les Associés doivent avoir le droit de souscrire et de payer en numéraire jusqu'à un tiers (1/3) des Parts Additionnelles de Préférence Abris en proportion de leur détention respective des Parts Ordinaires de Catégorie B à la condition que le nombre total de Parts Additionnelles de Préférence Abris souscrites par les Associés soit équivalent à la moitié des Parts Additionnelles de Préférence Abris que les Investisseurs Abris décident de souscrire.

Chaque Part Additionnelle de Préférence Abris doit être émise en contrepartie d'un apport en numéraire d'une somme en euros équivalente à PLN 33.783,78 (calculée sur la base du taux de change prédéfini).

Dès que la Société est dûment notifiée par Abris et/ou par les Investisseurs Syntaxis, un nombre allant jusqu'à 500 (cinq cents) Parts de Super Préférence devront être émises à et souscrites par Abris et/ou les Investisseurs Syntaxis en contrepartie d'un apport en nature de toutes les Deuxièmes Obligations Nouvelles au pro rata en proportion avec leur détention respective de Deuxièmes Obligations Nouvelles au moment de leur apport à la Société conformément au Contrat Modificatif du Contrat d'Investissement.

Le Conseil de Gérance peut définir toute autre condition pour une augmentation du capital social souscrit et émettre des Parts Additionnelles dans la limite du Capital Autorisé. En émettant les Parts Additionnelles en vertu des pouvoirs définis ci-dessus, le Conseil de Gérance n'est pas obligé d'offrir en premier les Parts Additionnelles à la souscription des Associés alors existants.

Après chaque augmentation du capital souscrit comme décrit ci-dessus, les présents Statuts devront être modifiés pour refléter une telle augmentation.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à toute personne dûment autorisée, qui ne devra pas nécessairement être un Gérant ou un Associé de la Société, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les payements pour les Parts Additionnelles émises en vertu des pouvoirs mentionnés ci-dessus et de prendre toute action en vue d'avoir les présents Statuts modifiés pour refléter l'augmentation du capital souscrit de la Société.»

- 4. Modification de l'article 9 des statuts de la Société comme suit:
- « Art. 9. Chaque Part Sociale confère le droit à un (1) vote à chaque assemblée des Associés.»
- 5. Modification du troisième paragraphe de l'article 23 (toute autre disposition demeurant inchangée) comme suit:
- « **Art. 23.** (...)

En cas d'Evènement Réalisé, les Gains de Sortie devront être alloués aux Associés dès que raisonnablement possible suite à l'Événement Réalisé et ce dans l'ordre suivant de priorité:

- (i) en premier lieu, en payant les détenteurs des Parts de Super Préférence (s'il y en a), en proportion du nombre respectif de ces Parts détenues par eux, un montant équivalent au Retour Préférentiel des Parts de Super Préférence;
- (ii) en deuxième lieu, en payant les détenteurs des Parts de Préférence Abris (s'il y en a), en proportion du nombre respectif de ces Parts détenues par eux, un montant équivalent au Retour Préférentiel Abris;
- (iii) en troisième lieu, en payant les détenteurs des Parts de Préférence Syntaxis, en proportion du nombre respectif de ces Parts détenues par eux, un montant équivalent à l'Investissement Syntaxis;
- (iv) en quatrième lieu, tout solde devra être réparti entre les détenteurs des Parts Ordinaires de Catégorie B, en proportion du nombre respectif de ces Parts détenues par eux,

à condition cependant que, en cas d'Evènement Réalisé (autre qu'une Cotation), les Investisseurs Abris et les Investisseurs Syntaxis devront payer un chacun aux Associés Fondateurs un montant additionnel (s'il y en a) tel que les Associés Fondateurs reçoivent au total le Montant Garanti des Associés Fondateurs (un tel montant additionnel, le «Montant Additionnel»). Le montant à payer par les Investisseurs Abris aux Associés Fondateurs selon cet Article 23 (le «Montant Abris») devra être égal au pourcentage du Montant Additionnel tel qu'il est calculé en divisant (a) les dividendes ou autres retours (y compris les Gains de Sortie) reçus par les Investisseurs Abris en tant que détenteurs des Parts de Super Préférence et Parts de Préférence Abris depuis la Date d'Exécution (tel que définie dans le Contrat d'Investissement). Le montant à payer par les Investisseurs Syntaxis aux Associés Fondateurs selon cet Article 23 devra être le Montant Additionnel moins le Montant Abris (à condition que pour les besoins de calcul de ce montant payable par les Investisseurs Syntaxis, le Montant Abris devra être calculé par référence aux Gains de Sortie reçus en relation avec toutes les Parts



de Préférence Abris et toutes les Parts de Super Préférence qui étaient émises à Abris). Pour éviter tout doute, les Associés Fondateurs n'ont pas le droit de recevoir le Montant Additionnel de la part des Investisseurs Abris ou des Investisseurs Syntaxis s'ils reçoivent un montant égal au Montant Garanti des Associés Fondateurs de la distribution des Gains de Sortie conformément à la Clause 4 du Contrat d'Amendement et de Confirmation en vertu de leur détention des Parts Ordinaires de Catégorie B. Pour éviter tout doute, s'il y a plus d'un (1) Evènement Réalisé (autre qu'une Cotation), et en particulier si des Evènements Réalisés décrits à la Clause 4 du Contrat d'Amendement et de Confirmation se produisent, les Associés Fondateurs auront le droit de recevoir 15 (quinze) pourcent des Gains de Sortie en relation avec chaque Evènement Réalisé à condition que la somme des Gains de Sortie reçus par les Associés Fondateurs ne devra pas être dépassée EUR 1.000.000 (augmenté à EUR 2.000.000 si la Société a émis des Parts de Super Préférence) moins le montant total des Dividendes Réguliers et de tout autre produit reçu par les Associés Fondateurs. Si les Associés Fondateurs, en relation avec le premier Evènement Réalisé et le suivant, ne reçoivent pas des Gains de Sortie pour un montant d'au moins EUR 1.000.000 (augmenté à EUR 2.000.000 si la Société a émis des Parts de Super Préférence) moins le montant total des Dividendes Réguliers et de tout autre produit reçu par les Associés Fondateurs, alors les Associés Fondateurs continueront à avoir le droit de recevoir un/des Montant(s) Additionnel(s) en relation avec un/des Evènement (s) Réalisé(s) suivant(s) conformément à la formule mentionnée ci-dessus, à condition que la somme de tous les Gains de Sortie (y compris des Montants Additionnels) reçus par les Associés Fondateurs ne dépasse pas EUR 1.000.000 (ou EUR 2.000.000 si la Société a émis des Parts de Super Préférence) moins le montant total des Dividendes Réguliers et tout autre produit reçu par les Associés Fondateurs.»

6. Modification de l'article 26 des statuts de la Société en modifiant la définition de Part(s) comme suit et en incluant de manière appropriée selon ordre alphabétique les nouvelles définitions suivantes:

« Art. 26. Capital Autorisé a la signification telle que donnée à l'Article 8(2).

Conseil de Gérance a la signification telle que donnée à l'Article 13(1).

Contrat d'Amendement et de Confirmation signifie le contrat conclu entre Etos S.A., Milano Holdings S.à r.l., Janusz Sienczak, Wieslaw Rejnsz, Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Syntaxis Sweden Finance II AB, Milano Uno S.à r.l. et PRO-R SP. Z O.O. le 17 février 2011 relatif aux investissements additionnels dans Milano Holdings S.à r.l. et Etos S.A.

Contrat Modificatif du Contrat d'Investissement signifie le contrat conclu entre Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Syntaxis Sweden Finance II AB, Syntaxis Poland Finance SP. Z O.O., Syntaxis Capital Limited, Milano Holdings S.à r.l., Etos S.A., PRO-R SP. Z O.O., Milano Uno S.à r.l., Janusz Sienczak et Wieslaw Rejnsz, le 25 octobre 2011 relatif au Contrat d'Investissement et au Contrat Cadre concernant Milano Holdings S.à r.l. et Etos S.A.

Deuxièmes Obligations Nouvelles signifie les obligations d'une valeur nominale de l'équivalent en PLN de EUR 5.000.000 à émettre en 1 (une) ou 2 (deux) tranches par Etos à Abris.

Dividendes Réguliers a la signification telle que donnée à l'Article 23(5).

Domaines Réservés a la signification telle que donnée à l'Article 18(1).

Gérant(s) a la signification telle que donnée à l'Article 13(1).

Groupe Acheteur a la signification telle que donnée à l'Article 11(1).

Investissement de Super Préférence signifie le montant total en euro ne dépassant pas EUR 5.000.000 payé pour la souscription des Parts de Super Préférence en relation avec l'apport des Deuxièmes Obligations Nouvelles, moins la somme des Valeurs Nettes d'Inventaire (à la date de l'émission des Parts de Super Préférence (telles que définies dans le Contrat d'Investissement) de chaque Dividende Régulier ou autre produit reçu par le détenteur des Parts de Super Préférence en question avant la date de l'Evènement Réalisé.

Montant Abris a la signification telle que donnée à ce terme à l'Article 23(3).

Montant Additionnel a la signification telle que donnée à l'Article 23(3).

Montant Garanti des Associés Fondateurs signifie le montant le moins élevé entre (i) EUR 1.000.000 (augmenté à EUR 2.000.000 si la Société a émis des Parts de Super Préférence) et (ii) 15 (quinze) pourcent des Gains de Sortie conformément avec l'Article 23(3) moins le montant total des Dividendes Réguliers et tout autre produit reçu par les Associés Fondateurs avant la date de l'Evènement Réalisé.

Part(s) signifie la/les Part(s) Ordinaire(s) de Classe A, la/les Part(s) Ordinaire(s) de Classe B, la/les Part(s) de Préférence Syntaxis, la/les Parts de Préférence Abris et la/les Parts de Super Préférence, ainsi que toute(s) autre(s) part(s) sociale(s) émise(s) par la Société à tout moment.

Parts Additionnelles a la signification telle que donnée à l'Article 8(3).

Parts Additionnelles de Préférence Abris a la signification telle que donnée à ce terme à l'Article 8(5).

Parts de Super Préférence signifie 500 (cinq cents) Parts de Super Préférence de EUR 1,00 chacune dans le capital de la Société.

Parts Déterminées a la signification telle que donnée à l'Article 11(1) et 12(1) respectivement.

Parts Minoritaires a la signification telle que donnée à l'Article 12(4).

Période d'Immobilisation a la signification telle que donnée à l'Article 10(2).

Pourcentage En Question a la signification telle que donnée à l'Article 11(2).



Retour Préférentiel des Parts de Super Préférence signifie

- (i) par rapport à un Evènement Réalisé en date du ou avant le 7 avril 2015, l'Investissement de Super Préférence plus les intérêts sur l'Investissement de Super Préférence échus au taux de 30 (trente) pourcent par année jusqu'à (et y compris) la date à laquelle l'Evènement Réalisé se produit calculé comme: Investissement de Super Préférence \* (1+30%)^(nombre de jours passés entre la date d'émission des Deuxièmes Obligations Nouvelles et la date de l'Evènement Réalisé / 365)
- (ii) par rapport à un Evènement Réalisé après le 7 avril 2015, l'Investissement de Super Préférence multiplié par 3 (trois).»
- III) que l'assemblée générale extraordinaire de la Société, composée de tous les associés de la Société susmentionnés, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale de la Société a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, définies comme «Parts de Super Préférence», d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune et ayant les droits et obligations prévus aux statuts tels que modifiés à la suite des résolutions ci-dessous.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société a décidé d'augmenter capital autorisé de la Société par un montant de EUR 500 (cinq cents euros) de manière à le porter de EUR 26.207 (vingt-six mille deux cent sept euros) à EUR 26.707 (vingt-six mille sept cent sept euros).

#### Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société a décidé par conséquent de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

- « Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 26.133 (vingt-six mille cent trente-trois euros), représenté par
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Ordinaire de Catégorie A,
- 10.985 (dix mille neuf cent quatre-vingt-cinq) Parts Ordinaire de Catégorie B,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts de Préférence Syntaxis, et
- 1.398 (mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) Parts de Préférence Abris,

d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 26.707 (vingt-six mille sept cent sept euros), divisé en:

- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Ordinaires de Catégorie A,
- 10.985 (dix mille neuf cent quatre-vingt-cinq) Parts Ordinaires de Catégorie B,
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts de Préférence Syntaxis,
- 1.472 (mille quatre cent soixante douze) Parts de Préférence Abris, et
- 500 (cinq cents) Parts de Super Préférence,

d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de ces Statuts au Mémorial C (Recueil des Sociétés et Associations), à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé en une (1) seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles (ensemble, les «Parts Additionnelles») dans les limites permises par le capital autorisé et dans le seul objectif d'émettre les Parts Additionnelles, tel que décrit ci-dessous.

Dans les limites du capital autorisé, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre les Parts Additionnelles suivantes:

Dès que la Société reçoit une demande du conseil de surveillance d'Etos de fonds supplémentaires, un nombre allant jusqu'à 74 (soixante-quatorze) Parts de Préférence Abris des 222 (deux cent vingt-deux) Parts de Préférence Abris devront être émises avec leurs droits attachés tel que définis dans ces Statuts (les «Parts Additionnelles de Préférence Abris») et allouées selon la Clause 16 du Contrat d'Investissement selon les proportions suivantes:

- 1. les Investisseurs Abris doivent avoir le droit de souscrire et de payer en numéraire jusqu'à deux tiers (2/3) des Parts Additionnelles de Préférence Abris;
- 2. les Associés doivent avoir le droit de souscrire et de payer en numéraire jusqu'à un tiers (1/3) des Parts Additionnelles de Préférence Abris en proportion de leur détention respective des Parts Ordinaires de Catégorie B à la condition que le nombre total de Parts Additionnelles de Préférence Abris souscrites par les Associés soit équivalent à la moitié des Parts Additionnelles de Préférence Abris que les Investisseurs Abris décident de souscrire.

Chaque Part Additionnelle de Préférence Abris doit être émise en contrepartie d'un apport en numéraire d'une somme en euros équivalente à PLN 33.783,78 (calculée sur la base du taux de change prédéfini).

Dès que la Société est dûment notifiée par Abris et/ou par les Investisseurs Syntaxis, un nombre allant jusqu'à 500 (cinq cents) Parts de Super Préférence devront être émises à et souscrites par Abris et/ou les Investisseurs Syntaxis en



contrepartie d'un apport en nature de toutes les Deuxièmes Obligations Nouvelles au pro rata en proportion avec leur détention respective de Deuxièmes Obligations Nouvelles au moment de leur apport à la Société conformément au Contrat Modificatif du Contrat d'Investissement.

Le Conseil de Gérance peut définir toute autre condition pour une augmentation du capital social souscrit et émettre des Parts Additionnelles dans la limite du Capital Autorisé. En émettant les Parts Additionnelles en vertu des pouvoirs définis ci-dessus, le Conseil de Gérance n'est pas obligé d'offrir en premier les Parts Additionnelles à la souscription des Associés alors existants.

Après chaque augmentation du capital souscrit comme décrit ci-dessus, les présents Statuts devront être modifiés pour refléter une telle augmentation.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à toute personne dûment autorisée, qui ne devra pas nécessairement être un Gérant ou un Associé de la Société, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les payements pour les Parts Additionnelles émises en vertu des pouvoirs mentionnés ci-dessus et de prendre toute action en vue d'avoir les présents Statuts modifiés pour refléter l'augmentation du capital souscrit de la Société.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société a décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 9. Chaque Part Sociale confère le droit à un (1) vote à chaque assemblée des Associés.»

### Cinquième résolution

L'assemblée générale de la Société a décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 23 (toute autre disposition demeurant inchangée) comme suit:

# « Art. 23. (...)

En cas d'Evènement Réalisé, les Gains de Sortie devront être alloués aux Associés dès que raisonnablement possible suite à l'Événement Réalisé et ce dans l'ordre suivant de priorité:

- (v) en premier lieu, en payant les détenteurs des Parts de Super Préférence (s'il y en a), en proportion du nombre respectif de ces Parts détenues par eux, un montant équivalent au Retour Préférentiel des Parts de Super Préférence;
- (vi) en deuxième lieu, en payant les détenteurs des Parts de Préférence Abris (s'il y en a), en proportion du nombre respectif de ces Parts détenues par eux, un montant équivalent au Retour Préférentiel Abris;
- (vii) en troisième lieu, en payant les détenteurs des Parts de Préférence Syntaxis, en proportion du nombre respectif de ces Parts détenues par eux, un montant équivalent à l'Investissement Syntaxis;
- (viii) en quatrième lieu, tout solde devra être réparti entre les détenteurs des Parts Ordinaires de Catégorie B, en proportion du nombre respectif de ces Parts détenues par eux,

à condition cependant que, en cas d'Evènement Réalisé (autre qu'une Cotation), les Investisseurs Abris et les Investisseurs Syntaxis devront payer un chacun aux Associés Fondateurs un montant additionnel (s'il y en a) tel que les Associés Fondateurs reçoivent au total le Montant Garanti des Associés Fondateurs (un tel montant additionnel, le «Montant Additionnel»). Le montant à payer par les Investisseurs Abris aux Associés Fondateurs selon cet Article 23 (le «Montant Abris») devra être égal au pourcentage du Montant Additionnel tel qu'il est calculé en divisant (a) les dividendes ou autres retours (y compris les Gains de Sortie) reçus par les Investisseurs Abris en tant que détenteurs des Parts de Super Préférence et Parts de Préférence Abris depuis la Date d'Exécution (tel que définie dans le Contrat d'Investissement). Le montant à payer par les Investisseurs Syntaxis aux Associés Fondateurs selon cet Article 23 devra être le Montant Additionnel moins le Montant Abris (à condition que pour les besoins de calcul de ce montant payable par les Investisseurs Syntaxis, le Montant Abris devra être calculé par référence aux Gains de Sortie reçus en relation avec toutes les Parts de Préférence Abris et toutes les Parts de Super Préférence qui étaient émises à Abris). Pour éviter tout doute, les Associés Fondateurs n'ont pas le droit de recevoir le Montant Additionnel de la part des Investisseurs Abris ou des Investisseurs Syntaxis s'ils reçoivent un montant égal au Montant Garanti des Associés Fondateurs de la distribution des Gains de Sortie conformément à la Clause 4 du Contrat d'Amendement et de Confirmation en vertu de leur détention des Parts Ordinaires de Catégorie B. Pour éviter tout doute, s'il y a plus d'un (1) Evènement Réalisé (autre qu'une Cotation), et en particulier si des Evènements Réalisés décrits à la Clause 4 du Contrat d'Amendement et de Confirmation se produisent, les Associés Fondateurs auront le droit de recevoir 15 (quinze) pourcent des Gains de Sortie en relation avec chaque Evènement Réalisé à condition que la somme des Gains de Sortie reçus par les Associés Fondateurs ne devra pas être dépassée EUR 1.000.000 (augmenté à EUR 2.000.000 si la Société a émis des Parts de Super Préférence) moins le montant total des Dividendes Réguliers et de tout autre produit reçu par les Associés Fondateurs. Si les Associés Fondateurs, en relation avec le premier Evènement Réalisé et le suivant, ne reçoivent pas des Gains de Sortie pour un montant d'au moins EUR 1.000.000 (augmenté à EUR 2.000.000 si la Société a émis des Parts de Super Préférence) moins le montant total des Dividendes Réguliers et de tout autre produit reçu par les Associés Fondateurs, alors les Associés Fondateurs continueront à avoir le droit de recevoir un/des Montant(s) Additionnel(s) en relation avec un/des Evènement (s) Réalisé(s) suivant(s) conformément à la formule mentionnée ci-dessus, à condition que la somme de tous les Gains de Sortie (y compris des Montants Additionnels) reçus par les Associés Fondateurs ne dépasse pas EUR 1.000.000 (ou EUR



2.000.000 si la Société a émis des Parts de Super Préférence) moins le montant total des Dividendes Réguliers et tout autre produit reçu par les Associés Fondateurs.»

## Sixième résolution

L'assemblée générale de la Société a décidé de modifier l'article 26 des statuts de la Société en modifiant la définition de Part(s) comme suit et en incluant de manière appropriée selon ordre alphabétique les nouvelles définitions suivantes:

« Art. 26. Capital Autorisé a la signification telle que donnée à l'Article 8(2).

Conseil de Gérance a la signification telle que donnée à l'Article 13(1).

Contrat d'Amendement et de Confirmation signifie le contrat conclu entre Etos S.A., Milano Holdings S.à r.l., Janusz Sienczak, Wieslaw Rejnsz, Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Syntaxis Sweden Finance II AB, Milano Uno S.à r.l. et PRO-R SP. Z O.O. le 17 février 2011 relatif aux investissements additionnels dans Milano Holdings S.à r.l. et Etos S.A.

Contrat Modificatif du Contrat d'Investissement signifie le contrat conclu entre Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Syntaxis Sweden Finance II AB, Syntaxis Poland Finance SP. Z O.O., Syntaxis Capital Limited, Milano Holdings S.à r.l., Etos S.A., PRO-R SP. Z O.O., Milano Uno S.à r.l., Janusz Sienczak et Wieslaw Rejnsz, le 25 octobre 2011 relatif au Contrat d'Investissement et au Contrat Cadre concernant Milano Holdings S.à r.l. et Etos S.A.

Deuxièmes Obligations Nouvelles signifie les obligations d'une valeur nominale de l'équivalent en PLN de EUR 5.000.000 à émettre en 1 (une) ou 2 (deux) tranches par Etos à Abris.

Dividendes Réguliers a la signification telle que donnée à l'Article 23(5).

Domaines Réservés a la signification telle que donnée à l'Article 18(1).

Gérant(s) a la signification telle que donnée à l'Article 13(1).

Groupe Acheteur a la signification telle que donnée à l'Article 11(1).

Investissement de Super Préférence signifie le montant total en euro ne dépassant pas EUR 5.000.000 payé pour la souscription des Parts de Super Préférence en relation avec l'apport des Deuxièmes Obligations Nouvelles, moins la somme des Valeurs Nettes d'Inventaire (à la date de l'émission des Parts de Super Préférence (telles que définies dans le Contrat d'Investissement) de chaque Dividende Régulier ou autre produit reçu par le détenteur des Parts de Super Préférence en question avant la date de l'Evènement Réalisé.

Montant Abris a la signification telle que donnée à ce terme à l'Article 23(3).

Montant Additionnel a la signification telle que donnée à l'Article 23(3).

Montant Garanti des Associés Fondateurs signifie le montant le moins élevé entre (i) EUR 1.000.000 (augmenté à EUR 2.000.000 si la Société a émis des Parts de Super Préférence) et (ii) 15 (quinze) pourcent des Gains de Sortie conformément avec l'Article 23(3) moins le montant total des Dividendes Réguliers et tout autre produit reçu par les Associés Fondateurs avant la date de l'Evènement Réalisé.

Part(s) signifie la/les Part(s) Ordinaire(s) de Classe A, la/les Part(s) Ordinaire(s) de Classe B, la/les Part(s) de Préférence Syntaxis, la/les Parts de Préférence Abris et la/les Parts de Super Préférence, ainsi que toute(s) autre(s) part(s) sociale(s) émise(s) par la Société à tout moment.

Parts Additionnelles a la signification telle que donnée à l'Article 8(3).

Parts Additionnelles de Préférence Abris a la signification telle que donnée à ce terme à l'Article 8(5).

Parts de Super Préférence signifie 500 (cinq cents) Parts de Super Préférence de EUR 1,00 chacune dans le capital de la Société.

Parts Déterminées a la signification telle que donnée à l'Article 11(1) et 12(1) respectivement.

Parts Minoritaires a la signification telle que donnée à l'Article 12(4).

Période d'Immobilisation a la signification telle que donnée à l'Article 10(2).

Pourcentage En Question a la signification telle que donnée à l'Article 11(2).

Retour Préférentiel des Parts de Super Préférence signifie

(i) par rapport à un Evènement Réalisé en date du ou avant le 7 avril 2015, l'Investissement de Super Préférence plus les intérêts sur l'Investissement de Super Préférence échus au taux de 30 (trente) pourcent par année jusqu'à (et y compris) la date à laquelle l'Evènement Réalisé se produit calculé comme: Investissement de Super Préférence \* (1+30%)^(nombre de jours passés entre la date d'émission des Deuxièmes Obligations Nouvelles et la date de l'Evènement Réalisé / 365)

ou

(ii) par rapport à un Evènement Réalisé après le 7 avril 2015, l'Investissement de Super Préférence multiplié par 3 (trois).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).



Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. FRANK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011. LAC/2011/50861. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160992/670.

(110187461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# PAA Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.008.

In the year two thousand and eleven, on the third day of November.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Plains Marketing, L.P., a limited partnership existing under the laws of the state of Texas, U.S.A., registered with the Texas Secretary of State under number 800323487, having its registered office at 333 Clay Street, Suite 1600, Houston, Texas 77002 U.S.A., duly represented by Vincent Mahler, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 September 2011. This proxy, after having been initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party being the sole shareholder of PAA Luxembourg, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157008, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 115 on 20 January 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of three million four hundred and seventy-five thousand Canadian Dollars (CAD 3,475,000) to bring it from its current amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each, up to three million five hundred thousand Canadian dollars (CAD 3,500,000) through the issuance of three million four hundred seventy-five thousand (3,475,000) new shares having a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each.

#### Subscription and Payment

The three million four hundred seventy-five thousand (3,475,000) newly issued shares of the Company have been subscribed for by the sole shareholder, Plains Marketing, L.P. aforementioned, at the total aggregate price of three million four hundred seventy-five thousand Canadian dollars (CAD 3,475,000) and have been fully paid up in cash. Such amount is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the three million four hundred seventy-five thousand Canadian dollars (CAD 3,475,000) at the disposal of the Company has been produced to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe such new three million four hundred seventy-five thousand (3,475,000) shares in the name and on behalf of Plains Marketing, L.P.

#### Second resolution

The sole shareholder decides that, further to the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at three million five hundred thousand Canadian dollars (CAD 3,500,000) represented by three million five hundred thousand (3,500,000) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each."



#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand three hundred Euro (EUR 3.300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Plains Marketing, L.P., un limited partnership existant sous les lois de l'Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Bureau du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Texas au numéro 800323487, ayant son siège social au 333, Clay Street, Suite 1600, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par Vincent Mahler, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 12 septembre 2011.La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante étant le seul associé de la société PAA Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157008, constituée suivant acte notarié de Me Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 115, en date du 20 janvier 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent soixantequinze mille dollars canadiens (CAD 3.475.000.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune, à un montant de trois millions cinq cent mille dollars canadiens (CAD 3.500.000) par l'émission de trois millions quatre cent soixante-quinze mille (3.475.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune.

#### Souscription et libération

Les trois millions quatre cent soixante-quinze mille (3.475.000) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par l'associé unique, Plains Marketing, L.P., susmentionné, à un prix total de trois millions quatre cent soixante-quinze mille dollars canadiens (CAD 3.475.000) et ont été entièrement libérées en espèces. Ce montant est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence de trois millions quatre cent soixante-quinze mille dollars canadiens (CAD 3.475.000) à la disposition de la Société a été fournie au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire ces trois millions quatre cent soixante-quinze mille (3.475.000) nouvelles parts sociales au nom et pour le compte de Plains Marketing L.P.

# Deuxième résolution

L'associé unique décide que suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions cinq cent mille dollars canadiens (CAD 3.500.000) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.



Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V- Mahler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49272. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161037/109.

(110187873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Hansa Private Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG 4, RUE HENRI SCHNADT Signature

Référence de publication: 2011161393/13.

(110187718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Kaynes Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.377.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 28 novembre 2011

- 1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Dave AFSETH, demeurant professionnellement au 220-1075, West Georgia St, CDN V6E 3C9 Vancouver, BC, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 28 novembre 2011.
- 2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Danny LEE, né le 16 août 1968 à Vancouver (Canada), demeurant professionnellement au 220-1075, West Georgia St, CDN V6E 3C9 Vancouver, BC, en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet au 28 novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la société en date du 28 novembre 2011

Monsieur Cyril PALCANI, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, a été reconduit dans ses fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163343/21.

(110189097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.



### Limone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 132.647.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 novembre 2011 que:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, Monsieur Luc HANSEN et Monsieur Pierre LENTZ ont été révoqués de leurs fonctions d'administrateur et la société AUDIEX S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant professiormellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, Madame CéHne BOUSSEBASSI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim et Madame Michèle LINCHAMPS, expertcomptable, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du fort Rheinsheim ont été élus comme nouveaux administrateurs de la société
- la société ELDEK S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains a été élue nouveau commissaire aux comptes

Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015 devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014.

- Le siège social de la société est transféré au L-2419 Luxembourg, 3 rue du Fort Rheinsheim

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163371/23.

Signature.

(110188702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

### Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 57.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011161395/13.

(110187709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Sesostris Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.018.

# DISSOLUTION

# IN THE YEAR TWO THOUSAND ELEVEN, ON THE SEVENTEENTH DAY OF NOVEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Rédange sur Attert.

There appeared:

CAM CAPITAL Gmbh, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Germany, having its registered office 1, Lissabonewr Allee, D-44269 Dortmund, Germany,

here represented by Fantine Jeannon, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on the 10 <sup>th</sup> of October, 2011 in Dortmund, which proxy shall remain attached to the present deed,

hereafter named "the sole shareholder".

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That SESOSTRIS INVEST S.À R.L., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duchy of Luxembourg and registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section number B 138.018.; hereafter named the "Company", has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle



BADEN, notary residing in Luxembourg, dated April, 1 st , 2008, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 1231 on May 3, 2008. The articles of association have been modified for the last time pusrsuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated April, 7 th , 2009 , published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 1134 on june, 9 th , 2009.

- That the share capital of the Company is established at thirty thousand euro (EUR 30,000) represented by three hundred (300) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each;
  - That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;
- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;
- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authentify his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;
  - That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;
  - That the liquidation of the Company is done and finalised;
  - That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duchy of Luxembourg.
- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

# Follows the translation in French / suit la traduction française

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE DIX-SEPT NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange sur Attert,

A comparu:

CAM CAPITAL Gmbh, une société à responsabilité limitée, régie par le droit allemand, ayant son siège social au 1, Lissabonewr Allee, D-44269 Dortmund, Allemagne,

ici représenté par Fantine Jeannon, employée, résident à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 10 octobre 2011 à Dortmund, laquelle procuration reste jointe au présent acte,

ci-après dénommée "l'associé unique".

Laquelle comparante, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que SESOSTRIS INVEST S.àr.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg 23, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138.018, constituée suivant acte reçu par le notaire Joelle Baden en date du 1 er avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1231 du 21 mai 2008 (ci-après la "Société"). Les status ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du acte reçu par le notaire Joelle Baden en date du 7 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1134 du 9 juin 2009.
- Que le capital social de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000), représenté par trois cents (300) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;
  - Que l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
  - Que l'actif restant est réparti à l'associé unique;



- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire à la liquidation de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussignée qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte

Signé: F. JEANNON, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 novembre 2011. Relation: RED/2011/2496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011161923/95.

(110188003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

#### Hopen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.700.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 2 novembre 2011 que Monsieur Riccardo MORALDI, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur Andrea DE MARIA, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Vincent WILLEMS, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Ser.com ayant son siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161396/16.

(110187867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### IFG Sàrl (Immobilière, Finances et Gestion), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 64.916.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161397/10.

Signature.

(110187722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# IFG Sàrl (Immobilière, Finances et Gestion), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 64.916.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161398/10.

(110187725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Alpha FI S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 août 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

MM. Daniel GREFE, Joseph WINANDY et Koen LOZIE

et du Commissaire aux Comptes:

la Fiduciaire Glacis

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011162798/18.

(110188345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

# IFG Sàrl (Immobilière, Finances et Gestion), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 64.916.

Suivant contrat de cession de parts fait à Dudelang en date du 19 avril 2011

- M. Francisco ALVAREZ FEIJOO, gérant administratif, né à Capazas (Espagne), le 3 octobre 1958, demeurant à L-3597 Dudelange 26, rue Antoine Zinnen cède à M. Francis Jean dit François OLIVIER, employé privé, né à Guehange/Moselle (France), le 11 avril 1962, demeurant à 3490 Dudelange, 17, rue Jean Jaurès, deux cent quarante-cinq (245) parts sociales.

Pour I.F.G. S.à r.l. (Immobilière, Finances et Gestion)

Signatures

Référence de publication: 2011161399/13.

(110187733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 390.518.207,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.224.

#### **EXTRAIT**

1/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2011 que la personne suivante a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Robert J. Gibson, né le 30 mai 1974 à Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37 <sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.
- II/ il résulte des résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:
- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 au San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange,
- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.
- III/ Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance à la même date que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant délégué à la gestion journalière de la Société:
  - Monsieur Manuel Martinez, prénommé.



Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Matthew Flamini, né le 26 octobre 1964 à Woodbury, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37 <sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;
- Madame Jeanne Renée Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37 <sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;
  - Monsieur Horacio I, Somoya, prénommé, gérant;
  - Monsieur Manuel Martinez, prénommé, gérant et gérant délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011161724/37.

(110187990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

### ITW Delta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.441.

# **EXTRAIT**

L'associé unique a transféré en date du 22 novembre 2011 son siège social du 18 <sup>th</sup> , Parliament Street - Milner House, HM12 Hamilton, 30198 Bermudes au 69, Pitts Bay Road - Belvedere Building (Ground Floor), HM 08 Pembroke, 30198 Bermudes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2011161401/15.

(110187657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.252.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roland Berda, gérant de sociétés, né le 3 juin 1980 à Paris, France et résident au 158, Rue du Midi, 1000 Bruxelles, Belgique

ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, employée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2011, jointe en annexe au présent acte.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Senningerberg, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, dénommée "SOCIÉTÉ DE GESTION FINANCIERE (SGF) S.à r.l.", (ci-après dénommée la Société), constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°591 du 20 juin 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°279 du 9 février 2010.

II. L'associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.



III. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le 1 <sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville."

Frais:

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 700.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'associé unique, ce dernier a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47466. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161909/39.

(110187979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

# Kaktus Film Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 NOV. 2011.

Pour: KAKTUS FILM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011161402/15.

(110187799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

### La Rose Blanche Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.290.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 9 juillet 2010

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg; Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique) et Manuel BORDIGNON, né le 4 juin 1969 à Esch-sur-Alzette, tous trois demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg et le mandat du Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg et enregistrée sous le RCS Luxembourg sous le numéro B60 219, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La Rose Blanche Immobilière S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011161405/19.

(110187845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.



# Kaktus Film Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 NOV. 2011.

Pour: KAKTUS FILM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011161403/15.

(110187802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

# Kravitz & Ashe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161404/9.

(110187674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

#### Lexfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.497.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Novembre 2011.

Egbert LE ROUX

Administrateur

Référence de publication: 2011161406/12.

(110187638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

### CA.P.EQ. Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.239.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 26 octobre 2011 que la société CA.P.EQ. Partners S.A., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à la société Epsom Services Limited, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques.

De sorte que, suite à ce transfert:

1) CA.P.EQ. Partners S.A., précitée, ne détient plus de part sociale de la Société.

2) Epsom Services Limited, précitée, détient désormais cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162821/18.

(110188586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck